

**Fondation neuchâteloise
pour la coordination de l'action sociale
F A S**

Rapport d'activité 2010



CENTREVUE
autonomie et intégration

**Rue de Corcelles 3
2034 Peseux**

**Tél: 032 886.80.40
E-mail: centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch**

Comité de gestion de Centrevue

Le comité de gestion s'est rencontré à deux reprises en 2010. Il a approuvé les comptes, le bilan, le rapport d'activité 2009, le budget 2011. En dehors des séances de comité, le président, le directeur de la FAS et la direction de Centrevue se sont rencontrés à différentes reprises pour préparer les festivités du 30e anniversaire de Centrevue et pour la mise en route du projet Abaplans.ne.

Le comité se compose actuellement de:

Monsieur Daniel Grassi Pirrone Président	Économiste
Madame Micheline Favre	Représentante de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA)
Madame Me Christine Ramseier	Notaire
Madame Dresse Leila Sekkat	Ophtalmologue

Personnel du Centre

Suite au départ en 2009, de deux collaboratrices spécialisées ayant travaillé de longues années à Centrevue, nous avons dû faire face au départ d'un autre ergothérapeute au sein du secteur réadaptation, Monsieur Daniel Nicolet, qui a souhaité redonner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle après 13 années d'engagement.

Nous avons engagé au 1^{er} septembre une nouvelle ergothérapeute en la personne de Madame Silvia Rodriguez. Cette dernière a pu, in extrémis, se raccorder à la formation de spécialiste en basse-vision dispensée par l'Union Centrale Suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA). Dès lors, ce sont 3 ergothérapeutes qui participent à cette formation organisée par modules en cours d'emploi jusqu'à l'été 2012, soit durant une période de trois ans. Ainsi, à échéance régulière, le travail du secteur de réadaptation n'est assuré que par la présence d'un seul collaborateur. Le rythme est soutenu mais nous tentons de répondre le mieux possible aux demandes.

Nous avons accueilli pour la première fois une stagiaire ergothérapeute pour un stage d'observation de deux semaines. En raison des spécialisations des ergothérapeutes, il n'est malheureusement pas possible de s'ouvrir à des stages plus longs car les stagiaires, avec leurs connaissances de base en ergothérapie, ne pourraient pas intervenir dans les domaines très spécifiques dont ont besoin nos clients. Par ailleurs, la stagiaire en travail social que nous avons accueilli en octobre 2009 a terminé son activité en mars 2010. Centrevue reste donc un partenaire de formation en lien permanent avec les écoles HES de Suisse occidentale.

De septembre 2010 à fin juin 2011, nous accueillons en collaboration avec l'Office de l'Assurance Invalidité une secrétaire, dans le cadre de mesures de réinsertion professionnelle.

Les collaborateurs de Centrevue sont :

Olivier Blaser	Directeur
Christine Noirjean	Directrice-adjointe et assistante sociale
Claude-Alain Badoux	Ergothérapeute
Katia Biloni	Assistante sociale
Rémy Comminot	Opticien spécialisé en basse-vision
Irène Dedenon	Opticienne spécialisée en basse-vision
Pascal Dick	Opticien spécialisé en basse-vision
Fasquel France	Ergothérapeute, dès le 01.02.2010
Fehr Priscille	Stagiaire assistante sociale jusqu'31 03 2010
Nathalie Haussener	Secrétaire
Nicole Koch	Stagiaire secrétaire dès le 16.09.2010
Benoît Lepert	Ergothérapeute
Martine Meyer	Assistante sociale
Daniel Nicolet	Ergothérapeute, jusqu'au 31.08.2010
Silvia Rodrigues	Ergothérapeute, dès le 01.09.2010
Séverine Schneiter	Assistante sociale
Brigitte Zmoos	Secrétaire

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs pour le travail accompli durant cette année et l'investissement personnel déployé afin de répondre à la quantité des demandes tout en continuant d'assurer la qualité des prestations.

Nous adressons aussi nos remerciements aux trois opticiens spécialisés en basse vision pour le travail qu'ils effectuent auprès de nos clients dans le cadre de consultations basse-vision réalisées dans notre centre.

Nous félicitons et remercions plus particulièrement Monsieur Rémy Comminot, précurseur de la basse vision dans notre canton, pour sa fidèle collaboration et sa grande disponibilité depuis 25 ans. Il a été chaleureusement remercié à l'occasion des festivités du 30^e anniversaire de Centrevue

Enfin, en 2010, le soussigné a fêté également 20 ans de service.

Activités auprès des clients

Après avoir atteint des chiffres record en 2009 (498 clients), nous accusons un léger recul dans le nombre de clients conseillés en 2010, soit 482 personnes (-3%).

73 personnes ont bénéficié d'informations de moins d'une heure ou d'un conseil bref sans ouverture de dossier et 409 personnes ont reçu, au minimum, une heure de prestations (critère défini par l'OFAS pour l'ouverture d'un dossier).

148 clients sont ou ont été des bénéficiaires de l'Assurance Invalidité, 253 sont des bénéficiaires de l'AVS et 8 personnes n'ont aucun droit auprès de l'une ou l'autre de ces assurances.

Par ailleurs, nous avons été mandatés par l'OAI du canton de Neuchâtel, hors des interventions définies dans le cadre de l'article 74 LAI, pour intervenir sur le lieu de

travail de deux personnes présentant des difficultés visuelles nécessitant des connaissances spécifiques dans le domaine de la basse vision. Ces deux interventions ont permis de maintenir les deux postes de travail avec certains équipements. Ce mandat nous a été confié sur la base des bonnes expériences et de la collaboration développée depuis deux ans avec cet office dans le cadre de mesures d'intervention précoce auprès de personnes handicapées de la vue. Nos interventions, pour ces deux situations, totalisent 20 heures de conseil dispensées par les ergothérapeutes spécialisés en basse vision. Ces personnes et ce temps ne sont pas comptabilisés dans les présentes statistiques.

Etat des dossiers

	2010	2009	2008
Nouveaux dossiers de l'année	106	134	111
Dossiers déjà actifs l'année précédente	235	221	211
Dossiers réouverts, non actifs l'année précédente	68	73	69
TOTAL	409	428	391
Informations sans ouverture de dossiers	73	70	61

Sur l'ensemble des dossiers, 15 concernent des personnes aveugles (4%) et 371 des personnes malvoyantes (96%). Après une sensible augmentation des nouveaux dossiers en 2009, nous sommes revenus à des chiffres plus habituels. L'augmentation significative en 2009 peut vraisemblablement être attribuée aux journées portes ouvertes organisées en mai 2009 et au relai médiatique qui s'est opéré à cette occasion. Cela démontre que de telles activités, à intervalle régulier (par exemple tous les 3 ans), sont de bons moyens pour faire connaître nos prestations à toute la population du canton de Neuchâtel.

On peut constater qu'au cours des années, un nombre croissant de dossiers bénéficient d'une poursuite de la prise en charge sur l'année suivante: +10 dossiers (+5%) en 2009 et + 24 dossiers (+11%) en 2010 par rapport à l'année 2008. Quant aux réouvertures de dossiers, elles restent stables avec les années.

Groupes d'âges

	2010		2009		2008
Moins de 7 ans	2	0.50%	2	0.50%	
7 - 17 ans	6	1.45%	8	1.85%	Données
18 – 25 ans	11	2.70%	8	1.85%	non
26 - 49 ans	42	10.25%	46	10.75%	disponibles
50 – âge AVS	47	11.50%	54	12.60%	
Age AVS – 75 ans	44	10.75%	52	12.15%	
76 – 85 ans	128	31.30%	130	30.40%	
Dès 86 ans	129	31.55%	128	29.90%	
TOTAL	409	100.00%	428	100.00%	

La répartition des personnes par groupe d'âge reste stable au fil des années. On notera tout de même que 73% de nos clients sont en âge AVS (72 % en 2008), dont un tiers sont âgés de 86 ans et plus et un autre tiers âgés entre 76 et 85 ans.

Répartitions des clients par catégorie d'assurés selon critères OFAS

	2010		2009		2008	
Personnes ayant droit à des prestations art. 74 LAI	148	36%	154	36%	144	37%
Personnes ayant droit à des prestations art. 101 LAVS	253	62%	267	62,5%	239	61%
Sans droit aux prestations AI/AVS	8	2%	7	1,5%	8	2%
TOTAL	409	100%	428	100%	391	100%

Malgré la diminution du nombre de clients (-19 personnes), les pourcentages varient peu au fur et à mesure des années. Néanmoins, comme le montre le tableau qui suit, la répartition des heures de prestations par groupe d'assurés s'établit de manière très différente.

Répartition des heures par catégories d'assurés selon critères OFAS, toutes prestations confondues

	2010		2009		2008	
Nbre d'heures de prestations art. 74 LAI	4'355	51,4%	4'370	54,1%	4'745	59,3%
Nbre d'heures de prestations art 101 LAVS	3'912	46.1%	3'586	44,4%	3'117	39%
Nbre d'heures sans droit aux prestations AI/AVS	212	2,5	120	1.5%	139	1,7%
TOTAL	8'479	100%	8'076	100%	8'001	100%

Le temps de travail consacré aux personnes ayant des droits selon l'article LAI 74 est à peu près identique à celui de 2009. Par contre, en termes de pourcentage, il diminue encore par rapport à 2008 (-8%). En contre partie, les heures destinées aux personnes en âge AVS continuent à augmenter.

Si l'on met ces chiffres en relation avec le tableau "Répartition par catégorie d'assurés selon critères OFAS" et que l'on retient que 73% des clients sont en âge AVS, on comprend alors aisément qu'ils augmentent. D'autre part, le contenu des demandes de la personne âgée s'est modifié au cours des années et cette

population n'est pas en reste pour adresser des demandes pointues en termes de communication et d'informatique, par exemple.

L'augmentation significative du nombre d'heures total, soit 8'479 heures (+5%), tient principalement au fait que ces heures se rapportent au travail effectué par la stagiaire en travail social. Nous avons remarqué depuis quelques années que le temps de travail global a tendance à se stabiliser autour des 8'000 heures car la dotation en personnel est la même depuis plusieurs années. Pourtant, l'engagement temporaire de personnel comme une stagiaire tend à montrer qu'il y a encore un potentiel de travail que nous ne pouvons pas satisfaire avec les forces actuelles.

L'année 2010, outre le travail régulier et conséquent en conseil social et en réadaptation, a été marquée par deux grands événements. Le premier se rapporte aux festivités marquant le 30^e anniversaire de Centrevue et le second à la réalisation du projet ABAPlans.ne – Plans tactiles et auditifs pour personnes aveugles et malvoyantes.

Avec le soutien du comité de gestion, Centrevue a organisé et invité les personnes bénéficiaires de ses prestations à participer à un après-midi récréatif agrémenté par le récit de contes. Ces contes relataient différentes histoires se rapportant au loup dont le célèbre "Petit Chaperon Rouge", revisité par l'auteur du spectacle, Monsieur Philippe Campiche accompagné à la harpe par sa fille. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une centaine de personnes à cette manifestation, y compris leurs accompagnants, à la salle de la Cité Universitaire à Neuchâtel. Cette journée a été très appréciée par nos clients, que ce soit pour l'organisation, l'accueil, l'adaptation du conte, l'accompagnement musical et les rencontres avec le personnel de Centrevue ou entre personnes aveugles ou malvoyantes. Cette manifestation a connu un franc succès et a inscrit de manière festive le jubilé de Centrevue.

Le deuxième événement marquant en 2010 est en relation avec l'élaboration des plans tactiles et auditifs des localités neuchâteloises en collaboration avec hepia (haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture, à Genève) et le Service de la Géomatique et du Registre Foncier du canton de Neuchâtel. Ce projet, lancé en mars 2010 avec le soutien de la Loterie Romande, de la Fondation Dr Emil Otto Liebermann à Zurich et de Forum handicap Neuchâtel permet de générer, via un logiciel informatique, des plans en relief "thermogonflés" (dont l'encre augmente en densité une fois passée dans une machine à air chaud) à partir des données géoréférencées d'une ville ou d'une région.

Ces plans peuvent être utilisés par les personnes déficientes visuelles lorsqu'elles apprennent à se déplacer, ou de manière individuelle et interactive s'ils sont posés sur des tablettes tactiles. Par pression du doigt sur le plan, des informations auditives sont fournies par un synthétiseur vocal, correspondant précisément au relief (rue, carrefour, point d'intérêt...). Les utilisateurs aveugles et malvoyants peuvent ainsi se faire une représentation très concrète de leur environnement urbain.

Grâce à plusieurs fonctions, les utilisateurs peuvent construire leur représentation de l'espace en découvrant une ville ou un quartier. Ils peuvent rechercher un lieu particulier dans le plan et préparer leurs déplacements, tant à pied ou en transports publics, grâce à un mode itinéraire.

Le système ABAPlans.ne a adapté pour le canton de Neuchâtel deux applications. La première est un éditeur de plans de carrefour ou de quartier qui permet de choisir une zone urbaine traçant précisément les rues, les bâtiments, les trottoirs, les îlots... et de la modifier en ajoutant des éléments tels que les passages piétons, les sens de circulation, les feux et les lignes de guidage podotactiles, par exemple. Ce dispositif est utilisé en premier lieu par les instructeurs en locomotion pour créer des plans thermogonflés adaptés à chaque utilisateur aveugle ou malvoyant. Ce système est donc un complément idéal pour travailler les déplacements et la compréhension de différents espaces chez des adultes, et pour construire et développer la représentation de l'espace chez l'enfant handicapé de la vue.

La deuxième application se rapporte à la création de plans en relief, également thermogonflés, que l'on pose sur une tablette tactile qui indique de manière auditive les noms des rue, des carrefours, des points d'intérêt, des arrêts de transports publics. A priori et sur la base de la transmission des données informatiques par le Service neuchâtelois de la Géomatique, toutes les localités du canton de Neuchâtel peuvent être reproduites sous cette forme.

L'Association pour le Bien des Aveugle et malvoyants de Genève (ABA) avec le soutien de la Fondation Wilsdorf, a réalisé dès 2006 un premier projet ABAPlans pour la ville de Genève dont Centrevue a largement bénéficié pour l'adapter aux données neuchâteloises.

Le développement des cartes interactives a été testé et validé par des utilisateurs aveugles du canton auprès desquels il a suscité un vif intérêt. Le 18 novembre 2010, il a été présenté aux médias romands et neuchâtelois lors d'une conférence de presse présidée par Mme Gisèle Ory, présidente de la FAS et conseillère d'Etat, à laquelle participait également notre président de comité de gestion, Monsieur Daniel Grassi. Une deuxième phase de développement d'ABAPlans.ne est prévue à partir du printemps 2011.

Les réjouissances et l'enthousiasme des collaborateurs liés au trentième anniversaire de Centrevue et au développement de projet ont été quelque peu entachés par un mandat d'étude confié par le département de la Santé et des Affaires Sociales au bureau du Conseil de Fondation de la FAS, relatif à l'évaluation des effets en cas de suppression de la FAS dans le cadre des mesures d'économie conduites par le canton.

En avril 2010, l'ensemble des collaborateurs de la FAS et les président-e-s de comité de gestion, ont été informés de ce mandat et des éventuelles conséquences pour chacun des services. Les collaborateurs de Centrevue se sont inquiétés. Les craintes et incertitudes quant à leur avenir professionnel, telles quelles avaient déjà été vécues lors de la dissolution de l'Association neuchâteloise pour handicapés de la vue (ANBA), au début des années 2000, ont refait surface et perturbé l'ambiance générale du service pendant quelques mois.

Le rapport final du Bureau du Conseil de Fondation, en novembre 2010, relève que les coûts des prestations de la FAS correspondent à un standard neuchâtelois et que la réattribution des différents services à d'autres structures n'entraînerait pas d'économie. Dès lors, la FAS poursuit ses activités et les services tels que Centrevue restent rattachés à cette Fondation.

Malgré cela, le travail social et de réadaptation s'est poursuivi au gré du quotidien. En novembre nous avons informé tous nos clients en âge AVS de la modification de la loi sur l'allocation pour impotent, puisque l'allocation de degré faible peut dorénavant être obtenue à partir d'une certaine diminution de l'acuité visuelle et ou d'une restriction du champ visuel. Les assistantes sociales ont accompagné toutes les personnes qui avaient besoin d'aide pour entreprendre les démarches. Les ophtalmologues neuchâtelois quant à eux, ont tous été informés de cette modification et des formalités à effectuer pour faire valoir le droit de leurs patients.

Le cours de réadaptation sur plusieurs jours que nous organisons conjointement tous les deux ans avec les services romands à l'attention d'enfants handicapés de la vue s'est déroulé à Estavayer-le-Lac durant la première semaine de juillet. Un collaborateur de Centrevue en assumait la responsabilité et cette année un seul enfant sur 9 participants provenait du canton de Neuchâtel. Outre des activités de réadaptation dispensées parfois sous forme ludique, les jeunes enfants âgés de 8 à 14 ans ont pu aussi découvrir et être sensibilisés à la pratique de différents sports accessibles avec leur handicap.

Le domaine de la basse vision est en constante évolution. Les ergothérapeutes sont de plus en plus sollicités pour des évaluations et des propositions de modification de l'éclairage pour des lieux ou dans des institutions. Ce travail réclame des connaissances qu'il est encore parfois difficile de maîtriser telles que la référence à des normes peu développées ou qui n'existent pas. Les ergothérapeutes font ainsi parfois office de pionniers autant dans notre canton que dans d'autres services en Suisse.

Des réflexions à ce sujet sont menées avec l'UCBA et les responsables des services. Nous souhaitons parvenir à une collaboration entre certains partenaires comme les électriciens, des personnes de référence en matière de normes dans la construction adaptée avec pour objectif de redéfinir le domaine de l'éclairage lié à la malvoyance et le champ de compétences des instructeurs en basse-vision, sachant que l'assurance invalidité reconnaît et finance les installations lumineuses en situation professionnelle et privée.

L'évolution de la basse-vision passe aussi par la formation d'autres professionnels en lien avec la vision. L'UCBA a organisé un cours de formation en basse-vision à l'attention des orthoptistes qui s'est terminé en 2010. Deux orthoptistes et une ophtalmologue neuchâteloises ont suivi ces cours. Nous avons établi avec elles un type de collaboration pour définir nos champs d'intervention respectifs considérant que certaines formes de réentraînement de la vision, comme par exemple, le développement de la fixation excentrique (développement d'une zone de fixation hors de la macula lorsque celle-ci a dégénéré) s'apparente plus à leur domaine qu'à celui des instructeurs en basse-vision.

L'évolution constante du domaine nécessite une grande faculté d'adaptation de la part des collaborateurs. Seule ombre au tableau: l'Office fédérale des Assurances Sociales (OFAS) n'a pas le même regard ni la même volonté de négocier les contrats de prestations. Après avoir prolongé pour 2010 le contrat de prestations des années 2007 - 2009 aux mêmes conditions et sans moyens supplémentaires, l'OFAS a relancé l'exercice de la dite "Preuve du besoin" pour la période 2011 - 2014, en ajoutant une année supplémentaire à la période contractuelle habituelle de trois ans. La preuve du besoin ne prenait en compte aucune autres prestations qu'elle soit

nouvelle ou élargie, sans négociation possible. Ainsi, les nouveaux contrats comporteront les mêmes objectifs qualitatifs et quantitatifs que ceux de la période précédente, par contre, l'augmentation réelle et l'indexation des subventions sont supprimées pour toutes les institutions financées selon l'article 74 LAI. Ainsi, le montant de la subvention que nous percevrons en 2014 sera égal à celui obtenu en 2010. Dans la foulée des restrictions, l'OFAS ne reconnaît plus aucun écart au niveau des objectifs quantitatifs (auparavant 20%). Si le nombre d'heures de prestations sur la période contractuelle est inférieur à celui figurant dans le contrat de prestations, la subvention sera réduite. Par ailleurs, la définition de la notion de "bénéficiaires de prestations de l'assurance invalidité" a été restreinte aux personnes qui sont en possession d'une décision AI au cours des dix dernières années. Les personnes qui n'auraient plus ou pas encore obtenu des prestations de l'AI durant ce délai ne seront plus considérées comme de tels bénéficiaires. Les heures qui leur seront consacrées ne seront donc plus répertoriées dans la catégorie des personnes bénéficiant de prestations sous l'article 74 LAI. Dès lors, on peut s'attendre à une diminution des heures financées selon l'article 74 LAI s'accompagnant du risque de franchir le seuil limite inférieur fixé à 50% des heures totales dévolues à ces personnes tel qu'il est prévu par la loi.

On est en droit de se demander comment nos institutions vont pouvoir assumer à long terme de telles restrictions qui nous sont imposées sans avoir aucunement l'opportunité d'accéder à un espace de dialogue et de négociation.

Représentations dans le but de soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées

Les collaborateurs siègent dans différents comités ou participent à diverses séances de groupes de travail en lien avec la problématique du handicap visuel afin de développer des solutions, tant d'un point de vue architectural que social ou juridique.

Nous sommes engagés principalement dans les comités ou groupes suivants:

- Association Forum Handicap Neuchâtel
- Association Neuchâteloise des Institutions d'Action Sociale (ANIAS)
- Communauté de travail des services sociaux privés neuchâtelois
- Commission des transports et des barrières architecturales de Forum Handicap NE
- Commission de la mobilité de la ville de Neuchâtel
- Groupe de construction adaptée en Suisse Romande
- Collèges des chefs de service pour handicapés de la vue de Suisse romande
- Commissions de la formation continue de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)
- Groupe romand des professionnels de la typhlophilie

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous sommes intervenus encore en 2010 dans différentes formations dispensées à l'école Pierre-Coullery à la Chaux-de-Fonds pour informer les étudiants sur les conséquences du handicap visuel et les comportements à adopter avec ces personnes.

Nous participons aussi à la sensibilisation du grand public lors de la traditionnelle "Journée mondiale de la canne blanche" dont le thème portait sur la sécurité dans le

trafic et plus particulièrement sur le respect par les automobilistes de la priorité à accorder aux personnes handicapées de la vue sur la voie publique. Des tests ont été effectués par différentes personnes aveugles ou malvoyantes signalant leur intention de traverser en dehors des passages piétons avec leurs cannes blanches, en ville de la Chaux-de-Fonds.

Les tests se sont déroulés en présence d'un instructeur en locomotion de Centrevue, d'un représentant du BPA et de membres de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA). Les résultats sont sidérants: moins de 25% des automobilistes respectent la loi qui les enjoint à accorder la priorité lorsqu'une personne handicapée de la vue signale son intention de traverser avec sa canne blanche en dehors des passages pour piétons. Force est de constater que les résultats ne se sont pas améliorés depuis la dernière campagne organisée sur le même thème il y a quatre ans. Les observations ont été présentées aux médias dans le cadre d'une conférence de presse après les tests afin de rappeler les droits des personnes handicapées de la vue aux conducteurs de véhicule. L'action s'est poursuivie avec l'envoi de dépliants et de CD aux moniteurs d'auto-écoles pour sensibiliser les élèves conducteurs.

Notre collaboration au programme de prévention à l'endettement des jeunes "Les ficelles du budget", mené par le Centre Social Protestant avec la participation d'autres services sociaux du canton de Neuchâtel, s'est poursuivie durant l'année 2010. Trois collaboratrices sociales se sont relayées pour sensibiliser des classes d'adolescents dans le canton et pour évoquer avec eux la problématique de l'endettement et la gestion de budget.

Enfin, cette année, comme tous les deux ans, nous avons participé à CapaCité, la foire aux métiers organisée pour les jeunes de la fin du secondaire I et du secondaire II. La participation à cette manifestation est toujours l'occasion de rappeler à un large public, parents et enfants, l'existence de notre centre, l'offre de nos prestations et le rôle particulier de l'ergothérapeute pour les jeunes qui s'intéressent à cette profession.

Bilan 2010

Nous avons investi prioritairement un temps important à l'introduction des trois nouveaux collaborateurs dans le secteur de la réadaptation. Grâce à leur excellente motivation et une forte implication dans leur nouveau travail, ils ont réussi à suivre l'ensemble des situations et sont parvenus à assumer la charge de travail conséquente malgré leurs fréquentes absences pour des raisons de formation.

Nous avons eu le plaisir de fêter les 30 ans de Centrevue en organisant une manifestation répondant aux attentes des clients et des collaborateurs de Centrevue, en sachant rester dans la simplicité et la convivialité. Cette manifestation a été l'occasion de redécouvrir l'histoire humaine qui se tisse entre un centre et ses bénéficiaires et qui dépassent de bien loin une seule offre en prestations.

Le projet ABAPlans.ne a pu être mené dans sa totalité entre les mois de mars et de décembre 2010. Conformément à ce qui avait été projeté et sans aucun retard, le projet a pu être dévoilé à la presse au mois de novembre. Les médias ont accordé une large part à ce projet dans leur colonne, que ce soit au niveau cantonal et

régional. La réalisation d'un tel projet montre le dynamisme de notre centre et son avant-gardisme.

Par contre, la réflexion que nous pensions mener sur les réponses à développer pour les personnes menacées de malvoyance n'a pas pu être menée. Ceci tient principalement à l'attention que nous avons dû porter à l'accueil et au suivi des nouveaux collaborateurs. Ce sujet sera traité dans le cadre d'une réflexion plus large en 2011.

Perspectives 2011

Cette année, nous allons nous consacrer essentiellement à un important projet de réflexion sur les prestations que nous fournissons. Le projet passe par une ré-interrogation et une redéfinition des prestations, de la manière dont elles sont fournies, de l'organisation interne et des rôles de chacun. Nous souhaitons également redéfinir le type de collaboration entre les ergothérapeutes et les assistantes sociales et confronter nos modèles de pratiques internes à de nouveaux modèles sociaux-sanitaires. C'est dans ce cadre là que nous repenserons la réponse que nous offrons aux personnes menacées de malvoyance, aux enfants, aux adolescents et à leur famille, notamment.

Ce projet va se dérouler sur l'ensemble de l'année 2011 et devrait se terminer au cours de l'année 2012. Le comité de gestion sera informé et associé à diverses échéances pour valider les modifications et les nouvelles orientations professionnelles.

Le projet ABAPlans.ne va également se poursuivre avec la création d'une carte interactive relative à l'ensemble des transports publics neuchâtelois selon les zones tarifaires. Avec une fonction itinéraire, il devrait être possible de choisir les différents moyens de transport dans le canton, d'une localité à une autre, avec les indications de changements. Ce développement devrait permettre à la personne aveugle ou malvoyante d'acquérir plus d'autonomie dans sa mobilité avec les transports publics.

Enfin, nous imaginons pouvoir remettre des dalles tactiles à des personnes maîtrisant bien le système ABAPlans.ne afin de leur permettre d'accéder aux données géo-référencées cryptées et aux cartes tactiles et auditives directement à leur domicile et se représenter ainsi leur trajet de manière totalement indépendante.

Olivier Blaser
Directeur de Centrevue

COMPTES 2010	Charges	Recettes
CHARGES		
Charges du personnel	888'393.60	
Charges d'exploitation	185'860.29	
Achats moyens auxiliaires	43'174.71	
Aides et réadaptation individuelles	6'261.60	
Virements aux fonds de réserve	38'000.00	
RECETTES		
Subvention OFAS		743'989.70
Subvention canton		153'000.00
Subvention communes		18'313.70
Ventes moyens auxiliaires		52'100.50
Dons, collecte et legs		417'801.15
Recettes diverses		40'256.25
Prélèvement des fonds de réserve		75'600.30
Excédent de recettes 2010	339'371.40	
TOTAUX	1'501'061.60	1'501'061.60

BILAN 2010			
ACTIF		PASSIF	
Caisse	2'675.70	Créanciers	364.30
CCP	583'144.51	Passifs transitoires	72'509.92
CC BCN	55'805.35	Réserve informatique	26'257.89
Avances Centrevue	10'095.60	Réserve formation	9'290.16
Impôt anticipé	2'117.35	Réserve aides directes	5'970.55
Actifs transitoires	14'295.15	Réserve mobilier	3'318.05
Mobilier - Matériel	1'593.10	Réserve mat. réadaptation	8'520.85
		Réserve 30ème	2'614.75
		Réserve projet ABaplans	24'236.25
		Capital	177'272.64
		Excédent de recettes	339'371.40
TOTAUX	669'726.76		669'726.76

Tous ces rapports, comptes et bilans
ont été approuvés par
le Conseil de la Fondation neuchâteloise
pour la coordination de l'action sociale
siégeant le 6 juin 2011
à La Chaux-de-Fonds.